

*Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 21 décembre 2020 à  
20h00*

Etaient présents : -

-L'ensemble des élus du conseil municipal à l'exception :

d'Aude Quiniou qui a donné procuration à Géraldine Hary.

Lénaik Bourhis- Jourdren et Damienne Louvigné sont arrivés en cour de séance.

-Sandrine Bian, secrétaire de Mairie

Madame le Maire nomme Christophe Philip secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle que les Elus ont été destinataires du procès-verbal du conseil du 30 Novembre dernier : aucune remarque n'ayant été formulée, il est adopté à l'unanimité. Elle invite les conseillers à signer en fin de séance l'approbation du PV.

Elle indique ensuite que le point n°2 à l'ordre du jour afférent à une décision financière modificative est retiré.

**1/ Site de l'ancienne Foire Exposition : installation d'une base de vie en location**

La commune de Trégourez a été sollicitée par la société Eiffage pour installer une base de vie sur le site de l'ancienne Foire Exposition.

En effet, cette entreprise a en charge les travaux de rénovation de conduite de gaz sur l'axe Pleyben-Le Faouët.

A cet effet une rencontre a eu lieu sur site le 9 décembre 2020 avec Monsieur Stéphane Monet, responsable de l'entreprise Eiffage.

La location du site porte donc sur une zone de stockage et 'installation d'une équipe administrative (26 bureaux) sur une surface de 25 000 m<sup>2</sup> environ.

Cette location devra prendre en compte la coactivité des trois acteurs prévus sur le site : pour rappel la présence de l'entreprise Service Urbain, la présence de fait du demandeur et celle de la commune qui doit réaliser ses travaux de démolition suite au procès-verbal récemment adopté par le conseil municipal.

Cette location prévue sur une durée initiale de 10 mois pourra faire l'objet d'une prorogation si besoin était. Enfin les deux parties ont convenu de fixer le coût de la location sur la base de 228 € par jour calendaire.

Pour information, après concertation avec le Trésor public, le budget principal de la commune n'étant pas soumis à un régime de TVA, le prix de la location ne fait pas état de la TVA.

Toutes les modalités de cette location seront inscrites dans une convention d'occupation du domaine public, signée par la société Eiffage et la commune de Trégourez. Cette convention une fois établie, sera annexée à titre conservatoire à la présente délibération.

Christine Huiban se demande si le règlement de la consommation d'eau sera bien adossé à une facture émise à leur encontre ?

Alain Guéguen répond par l'affirmative et ajoute que la gestion et facturation des réseaux électriques et celle des ordures ménagères ont bien été retenus à l'ordre du jour lors de la rencontre du 09 Décembre 2020. Ainsi l'enlèvement de ces dernières sera assuré en direct par l'entreprise Guyot. Par ailleurs, le branchement sur le réseau électrique sera à la charge du locataire, ce dernier pourra user également à son initiative de groupes électrogènes.

Madame le Maire ajoute que cette base de vie composée de bureaux et d'annexes sanitaires génèrent une demande de logement pour les futurs résidents. A cet effet la liste de gîtes et de chambres d'hôte existants sur la commune leur sera communiquée.

Christine Huiban demande quel flux de population va véhiculer cette base de vie.

Géraldine Hary répond : au minimum 50 personnes et au maximum de l'activité courant juin une population de 300 personnes.

Damienne Louvigné rejoint la séance du conseil municipal.

Pour plus de précisions, le plan du site est alors projeté à l'ensemble du Conseil permettant ainsi à Alain Gueguen de retracer la zone qui va être occupée en spécifiant que la présence de déchets d'enrobé amianté a été détectée.

Christine Huiban s'interroge sur l'impact de la location actuelle, sur la gestion du quotidien par notre locataire Service Urbain.

En réponse Alain Guéguen précise qu'un grillage va être posé autour de la partie occupée par la société Eiffage, préservant ainsi l'autonomie de notre locataire dans ses déplacements.

Dominique Rouchon s'interroge sur l'observation « amiante » qui a été faite par le responsable EIFFAGE du site, Philippe Ansquer et Alain Gueguen lui répondent que ce sont les observations qui ont été rapportées par EIFFAGE.

Christine Huiban demande si le lien a été fait avec la Communauté de Commune de Haute Cornouaille et le service des ordures ménagères.

Géraldine Hary répond que l'entreprise Guyot assure l'évacuation des ordures ménagères tandis que l'enlèvement des déchets industriels sera assuré par l'entreprise Chimirec de Briec.

Dominique Rouchon enchaîne sur la question de l'assainissement.

Bruno Quiniou prend la parole pour préciser que le réseau d'eaux usées va bien jusqu'au site et que la station d'épuration est prévue pour une capacité de 800 habitants. Pour l'instant cette dernière n'est utilisée que pour 400 habitants environ.

Christine Huiban pose la question de savoir si la commune a la capacité d'assurer la fourniture de l'eau à la Société EIFFAGE ?

Bruno Quiniou et Alain Guéguen répondent par l'affirmative en développant : la commune pourrait acheter de l'eau à Laz comme en 2020 et l'hydro stabilisateur de la route de Quimper pourrait être ouvert, afin d'augmenter le volume d'eau sur ce tronçon qui dessert le site de la foire. Enfin le captage de Guernevez est rassurant, car le volume d'eau en place est bien suffisant.

Lénaik Jourdren rejoint la séance.

Christine Huiban rappelle l'épisode afférent à l'accueil des gens du voyage qui avaient suscité les inquiétudes des administrés.

Géraldine Hary expose l'intérêt économique de cette installation, les impacts sur les commerces et sur la dynamisation du bourg ainsi que l'image véhiculée d'un site opérationnel. Une communication à destination des administrés sera bien réalisée en ce sens.

Alain Guéguen précise que l'entreprise Eiffage, entreprise de renom dépend à ce jour du groupe éponyme Bouygues qui jouit d'une très bonne image sur le territoire national.

Christine Huiban demande si d'autres secteurs avaient été envisagés pour la base de vie.

Géraldine Hary répond que la commune de Chateauneuf avait proposé un terrain, mais les conditions d'accueil étaient bien différentes.

Anthony Page demande quelles bases ont été prises pour le tarif de la location.

Géraldine Hary précise que la comparaison a été établie avec d'autres tarifs de location et que le tarif a été négocié avec Monsieur Monet.

Pour information Alain Guéguen précise que les salariés seront présents sur le site du lundi au vendredi.

Par ailleurs, Géraldine Hary précise que l'entreprise assurera la sécurité du site en retenant une société de gardiennage ou la surveillance en vidéo.

Dominique Rouchon suppose que l'entreprise doit avoir prévu des dispositifs anti-intrusion. Géraldine Hary atteste que oui, en précisant que cela est compris dans la convention de manière légale.

Véronique Hammelle rappelle l'importance de bien communiquer auprès des habitants de la commune.

Christine Huiban complète la remarque en soulignant qu'elle a eu un retour de certains administrés sur l'intitulé « base de vie », utilisé dans l'ordre du jour.

Par ailleurs Géraldine Hary précise que des recrutements temporaires auront lieu via les agences intérimaires.

Philippe Ansquer complète ce point évoqué en précisant la nature des postes souhaités par EIFFAGE. Il s'agit essentiellement de postes de

terrassiers avec possibilité de formation rapide, de même que des postes d'agent d'entretien pour le ménage des bureaux.

La décision est adoptée à l'unanimité.

## **2/Questions diverses :**

Géraldine évoque la question de l'installation de la fibre et de l'élagage y afférent. Philippe Ansquer rappelle qu'en référence au sujet évoqué en réunion de travail, trois options sont possibles :

- 1- Retenir un marché d'élagage passé par la commune et refacturer aux administrés en tenant compte soit du nombre d'habitants concernés par quartier soit en retenant les mètres linéaires élagués.
- 2- Passer un marché d'élagage à la charge totale de la commune avec la crainte de créer un précédent et d'être dans l'obligation de pérenniser l'opération. Pour mémoire des plans ont été transmis à l'entreprise Axiome afin de déterminer les sites à élaguer. Les travaux devant démarrer en avril 2021, la décision devient donc urgente.
- 3- Passer un marché d'élagage à la charge totale de la commune à titre exceptionnel, sachant que les opérations d'entretien ultérieures restent à la charge des administrés qui se verront rappeler leurs obligations en la matière.

Un débat s'engage alors sur le sujet ou les remarques suivantes ont été formulées par plusieurs élus :

Alain Guéguen précise que lorsque le disque de l'élagueuse est passé, les travaux d'épareuse sont bien moindres par la suite.

Damienne Louvigné appuie sur le fait que la fibre est un engagement important. Il faut donc bien communiquer sur le caractère exceptionnel de la prise en charge.

Alain Guéguen souligne un autre problème : la demande qui sera liée à l'élagage aux abords des lignes téléphoniques.

Philippe Ansquer entend le caractère exceptionnel, mais souligne que cette prise en charge aura un coût financier.

Lénaïk Jourden répond que pour les autres années on aura ainsi une base et que si la commune n'est pas pourvue de la fibre, les habitants potentiels chercheront à s'établir ailleurs.

Véronique Hammel confirme que la fibre reste très attractive pour notre commune.

Alain Guéguen réagit sur le développement du télétravail encore plus vrai en cette période de pandémie liée à la Covid 19.

Anthony Page attire l'attention de l'entretien aux abords des fils téléphonique qui sont sur les mêmes poteaux que ceux recevant les réseaux de la fibre.

Au final l'ensemble des Elus s'accordent sur le caractère exceptionnel de la prise en charge pour cette année en fonction des lieux identifiés mais que l'entretien après la première coupe sera à la charge des propriétaires qui devront donc anticiper cette charge financière.

D'où l'importance de la communication envers les administrés soulignée à nouveau par Alain Guéguen.

Damienne Louvigné souligne que si la commune passe le marché avec l'entreprise d'élagage, il est toujours possible de pouvoir négocier les prix sur des volumes plus importants.

Dominique Rouchon précise que la prendrait à sa charge l'élagage seulement côté voirie.

Et Bruno Quiniou de rajouter qu'il faudra évacuer rapidement les branchages pour éviter la création d'un roncier, en accord avec Christine Huiban.

Bruno Quiniou fait une approche financière sur le coût horaire de l'intervention : entre 60 et 70 € de l'heure vraisemblablement.

Alain Guéguen complète que le bois devra être poussé sur la parcelle du propriétaire.

Ce à quoi Bruno Quiniou informe les élus qu'il faudra prévoir des engins pour pousser les branches dans le sillage du lamier.

Karine Bodéré propose l'option de broyer sur place.

Stéphane Barré met en garde sur la distance à respecter par rapport au réseau aérien et à la tension qui y passe.

Véronique Hammelle alerte sur la nécessité de s'informer sur les normes requises en la matière.

Cette question sera donc inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil pour validation.



Christine Huiban souhaite un retour sur le rendez-vous avec les **Architectes des Bâtiments de France** du 15 décembre dernier.

Géraldine Hary et Philippe Ansquer apportent les éléments de réponse suivants : Mr Sénéchal responsable des ABF du Département nous a rappelé les missions de l'ABF, puis il a présenté les règles de la gestion du Patrimoine Public dans son ensemble, avant de donner son propre avis sur la destination des bâtiments préemptés récemment, lors de la visite de notre bourg. Une prochaine réunion est ainsi prévue début Janvier avec Onésime, pour poursuivre l'étude de la dynamisation du bourg.

Valérie Le Bon évoque une association dont le siège est à Spézet mais qui intervient sur Trégourez : elle souhaite avoir des précisions.

Géraldine Hary fait référence à l'association Osmose, qui a en projet d'assurer l'accueil de jeunes adultes porteurs d'un handicap. L'originalité de cette association passe par l'utilisation de la zoothérapie qui sera développée via la mise en place d'une ferme pédagogique. Christine Huiban complète cette information en soulignant le fait qu'elle a déjà rencontré par le passé son Président pour la mise en place du projet.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses étant abordées, la séance est levée à 21h20.